



# PAYS D'AUGE RESSOURCERIE

## FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Document révisé le 21 novembre 2014

### 1) COLLECTE

Elle a la vocation à ne pas être sélective. Afin de réduire le volume final de déchets ultimes non valorisables par la ressourcerie, des ateliers de tri, nettoyage, réparation, démantèlement, détournement, reconditionnement pourront être mis en place.

### 2) TYPES DE COLLECTE

- apports directs par les habitants ;
- sur rendez-vous chez les habitants ;
- nouer des partenariats avec les déchetteries locales ;
- voir à nouer des partenariats avec les commerçants et autres entreprises pour récupération d'objets ou de matériaux.

### 3) OBJETS COLLECTES

Meubles, équipements électriques et électroniques, livres et autres objets culturels, vaisselle, décoration, vélos, outillage.

### 4) MATERIAUX COLLECTES

- carton (détournement, meubles par exemple) ;
- papiers pour éco-isolation (broyage pour obtenir de l'ouate de cellulose à mélanger avec du sable ou terre et ciment ; mise en sac pour coffrage et/ou briques) pour vente aux particuliers ou professionnels ;
- plastiques souples (détournement en confection en « plasti »quinerie, bagage à main, rangements intérieurs, ...) ;
- bois.

### 5) MOYENS DE COLLECTE

- pour les petits volumes et zone urbaine (Lisieux et communes limitrophes), vélo(s) cargot(s) avec assistance électrique ;
- ou locomotion hippomobile ;
- pour les volumes importants et communes plus éloignées, un camion de 20m<sup>3</sup>.

## 6) ATELIERS

Pour la valorisation des objets et matériaux, des ateliers de nettoyage, réparation ou détournement seront mis en place. Ils seront des annexes au magasin ou dans un autre local en fonction des possibilités.

## 7) AUTRES ACTIVITES

- vente en magasin et site vitrine d'objets et de matériaux ;
- location d'outils ;
- service de réparation d'objets.

## 8) ANIMATIONS

- exposition permanente dans les locaux, constituée de panneaux expliquant les processus de valorisation objets/matériaux réalisés par la ressourcerie ;
- expositions temporaires sur le thème de l'environnement, des déchets ou de réalisations faites à partir de matériaux de récupération valorisés par la ressourcerie (dans les locaux et autres endroits) ;
- animations auprès des élèves d'écoles élémentaires, collèges et lycées (sensibilisation au tri, à l'environnement, avec une approche des métiers pour les plus grands) ;
- formations à l'éco-citoyenneté en partenariat avec les organismes de formation professionnelle ;
- La journée de la réparation : atelier à destination des habitants qui souhaitent apprendre à réparer des objets, rénover des meubles, etc. ; fréquence : 1 fois par semaine à confirmer ;
- réalisation de vidéos de courte durée sur le thème de la récupération/recyclage.

## 9) STATUTS JURIDIQUES DE LA RESSOURCERIE

Structure à créer soit sous forme d'association loi 1901, soit sous forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Ces deux statuts ont en commun :

- le fonctionnement démocratique (une personne = une voix) ;
- la non distribution des résultats (affectés à l'objet social) ; des réserves impartageables ;
- le principe de libre adhésion.

## 10) FINANCEMENTS

- cotisations des adhérents ;
- dons/mécénats ;
- financement participatif ;

- organisation d'événements ponctuels tels que des braderies solidaires dont le fruit des ventes viendrait abonder les fonds de départs (si local de stockage à disposition) ;
- financements publics.